

DÉLIBÉRATION N°DL20260120 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/06/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Benoit FABRE ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 22h30) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY (à partir de 20h) ; Mme Catherine MOIROUD (à partir de 19h30) ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Gilles GRECO
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 22h30)
M. Philippe QUOY a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (jusqu'à 20h)
Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h30)
Mme Sylvie REBAUD a donné procuration à Mme Patricia VIALON
M. Julien GIRAUDO a donné procuration à M. Jean MINNAERT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LA COORDINATION CULTURELLE »
POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE « LES FILLES AUX MAINS JAUNES »**

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond, attachée à la valorisation de son patrimoine industriel et à la transmission de son histoire locale, souhaite soutenir des initiatives culturelles permettant de mettre en lumière des pages marquantes de son passé.

L'association « La Coordination Culturelle », dont l'objet est de favoriser l'accès à diverses formes d'expression culturelle, a sollicité la commune pour l'accueil du spectacle « Les filles aux mains jaunes », interprété par la troupe associative « Cie de la lettre G ». Cette création théâtrale retrace le parcours de femmes employées dans une usine de production d'obus durant la Première Guerre mondiale, offrant ainsi un éclairage sur une période emblématique de l'histoire industrielle Saint-Chamonnaise.

Dans le cadre des Journées du patrimoine 2026, la commune de Saint-Chamond souhaite apporter son soutien à cette programmation, conformément à ses engagements en faveur de la préservation et de la diffusion du patrimoine local. Afin de formaliser les conditions d'accueil du spectacle et les engagements réciproques des parties, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec l'association « La Coordination Culturelle ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec l'association « La Coordination Culturelle,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document et tout document s'y rapportant.

-----oooOoo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 24/06/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne